



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
12 SEPTEMBRE 2022**

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2021.

L'an deux mil vingt-deux,
le douze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Monsieur BARRIER, Madame LENOIR, Madame LENOIR, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUETROT, Madame PLESSIER, Monsieur LAMAAIZI (jusqu'à 21h30), Madame CROS, Monsieur COSSON, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur LTEIF (à partir de 19h50), Madame AFFDAL-PUTFIN, Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur Philippe MAUGER, Maire.
Madame MOREL, absente excusée donne pouvoir à Monsieur TERRIER.
Madame LACROIX, absente excusée donne pouvoir à Monsieur BARRIER.
Monsieur VERCOSTRE, absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI.
Monsieur LTEIF, absent excusé donne pouvoir à Madame FERRER (jusqu'à 19h50).

Monsieur LAMAAIZI, absent excusé (à partir de 21h30).

Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-1 et suivants,

Considérant le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant la délibération en date du 30 Mars 2021 approuvant le budget primitif,

Considérant la décision modificative n°1 prise lors de l'assemblée du 31 Mai 2021,

Considérant l'avis n°2022-0117 du 22 juin 2022 de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France relatif au Budget Primitif 2022 de la commune de Mouy,

Considérant l'arrêté de la Préfète de l'Oise du 5 juillet 2022 portant règlement du Budget Primitif 2022 de la commune de Mouy,

Délibère

Article 1 : Abroge la délibération n°24/22 du 15 avril 2022 relative à l'adoption du Compte Administratif 2021 de la commune de Mouy.

Article 2 : Adopte le compte administratif de l'exercice 2021, tel qu'annexé et dont les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général :	1 113 677.79 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	3 142 263.62 €
Chapitre 014 Atténuation de Résultat :	1 106.00 €
Chapitre 65 Charges de gestion courante :	351 227.88 €
Chapitre 66 Charges financières :	85 188.77 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	20 801.28 €
Chapitre 68 Dotations aux amortissements et provisions :	3 500.00€
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	<u>383 580.83 €</u>
TOTAL :	5 101 346.17 €

Recettes :

Chapitre 013 Atténuation de Charges :	100 484.18 €
Chapitre 70 Produits des services et des domaines :	222 713.82 €
Chapitre 73 Impôts et taxes :	3 708 312.37 €
Chapitre 74 Dotations et participations :	1 183 953.60 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	58 680.47 €
Chapitre 76 Produits financiers :	12.09 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels :	99 040.68 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre section :	<u>147 628.93 €</u>
TOTAL :	5 520 826.14 €
Excédent de l'exercice :	419 479.97 €
Excédent reporté de l'année 2020 :	<u>546 352.57 €</u>
(après affectation du résultat)	

Excédent global de fonctionnement : **965 832.54 €**

Investissement :Dépenses :

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réseaux :	36 298.35 €
Chapitre 16 Remboursements d'emprunts :	200 891.36 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	3 727.20 €
Chapitre 204 Subventions d'équipement versées :	52 006.14 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	215 402.47 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	147 628.93 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	<u>139 078.80 €</u>
TOTAL :	795 033.25 €

Recettes :

Chapitre 10 Dotations et fonds propres :	163 767.12 €
Chapitre 13 Subventions :	51 565.34 €
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versés	8 507.81 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :	383 580.83 €
Chapitre 041 Opérations patrimoniales :	<u>139 078.80 €</u>
TOTAL :	746 499.90 €

Déficit d'investissement de l'année 2021 :	-48 533.35 €
Excédent reporté en investissement 2020 :	8 827.84 €
Déficit en fin d'exercice :	-39 705.51 €

Restes à réaliser dépenses :	- 143 480.00 €
Restes à réaliser recettes :	<u>3 452.00 €</u>
Déficit des RAR :	- 140 028.00 €
Déficit global d'investissement :	- 179 733.51 €
Résultat global de fonctionnement de l'exercice :	786 099.03 €

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire a quitté la salle durant les opérations de vote du Compte Administratif. Madame BERNAULT a été désignée Présidente de séance.

Nombre de votants : 27

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 3

Adopté à la majorité

Date de convocation : 05/09/2022

Date de l'affichage : 14/09/2022

N° : 45/22

Le Maire soussigné, ATTESTE
Que la présente délibération a été reçue
En sous-Préfecture le :

Publié le :

Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE



Le Maire,

Philippe MAUGER

Vice-président du Pays du Clermontois



Envoyé en préfecture le 16/09/2022

Reçu en préfecture le 16/09/2022

Affiché le



ID : 060-216004341-20220912-DEL45_CA2021-DE